



LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'article 1 « Stationnement interdit »

L'article 1 du Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement est modifié :

1° par l'addition, après le paragraphe 164°, des suivants :

« 165° du côté ouest de la rue de la Visitation, sur une longueur de 9 mètres calculée à partir de l'entrée nord du Patro de Lévis vers le nord, dans le secteur Lévis;

166° du côté ouest de la rue de la Visitation, sur une longueur de 22 mètres calculée à partir de l'entrée nord du Patro de Lévis vers le sud, dans le secteur Lévis;

167° du côté sud de la rue Bossuet, de l'intersection de la rue Lamartine jusqu'à l'intersection de la rue Charles-Rodrigue, dans le secteur Lévis;

168° du côté est de la rue Botrel, sur une longueur de 10 mètres calculée à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph vers le nord, dans le secteur Lévis;

169° des deux côtés de la rue Cardinal-Bégin, dans le secteur Lévis;

170° des deux côtés de la rue du Couvent, dans le secteur Lévis;

171° des deux côtés de la rue Saint-Léon, dans le secteur Lévis;

172° du côté nord de la rue Pierre-Arthur, face aux lots 2 155 304 et 2 155 305 du cadastre du Québec correspondant aux immeubles sis aux numéros civiques 1707 et 1709, dans le secteur Saint-Romuald;

173° du côté sud de la rue Pierre-Arthur, de l'intersection de la rue du Vallon jusqu'au coin nord-est du lot 2 155 296 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 1702, dans le secteur Saint-Romuald ».

2° par le remplacement, dans le paragraphe 41, des mots « la rue du Vallon » par les mots « le coin nord-est du lot 2 155 296 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 1702 »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 42, des mots « la rue du Vallon » par les mots « le coin sud-ouest du lot 2 155 304 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 1707 ».

Adopté le 18 octobre 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 OCTOBRE 2010